

2021

2022

# REPÈRE

## Feuille de route régionale Logement d'abord

Auteur  
Drihl

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement

# La feuille de route régionale pour le Logement d'abord

Dans un travail collaboratif, les acteurs franciliens de l'hébergement et du logement accompagné ont élaboré une déclinaison de la feuille de route nationale pour le Logement d'abord (LDA).

Présentée aux membres de la commission ALHPD (accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées) du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), la feuille de route régionale est construite pour la période 2021 et 2022 autour de 5 priorités (cf. ci-dessous) qui ont vocation à se poursuivre. Elle a aussi pour objectif de soutenir le « service public de la rue au logement » en Île-de-France. Reprenant les 5 priorités et les 16 axes du plan quinquennal Logement d'abord, les actions de la feuille de route régionale vous sont présentées dans ce *Repère*.

En réponse au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence, la stratégie du Logement d'abord, faisant partie du plan quinquennal 2018-2022, a pour but de diminuer le nombre de personnes sans domicile. Cette stratégie privilégie des solutions pérennes de retour au logement afin de ne plus accumuler les solutions d'hébergement de court terme.

## 5 priorités

### 1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile

La feuille de route prévoit un soutien au développement du PLAI<sup>1</sup> adapté (les logements les plus sociaux). Elle prévoit également de conforter le recours au parc privé via diverses actions bien définies.

### 2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées

La mobilisation des bailleurs dans le cadre du protocole AVDL<sup>2</sup> Logement d'abord va se poursuivre au bénéfice des ménages les plus éloignés du logement ; le but étant d'améliorer la connaissance des publics en situation de rue et des expériences d'accès de la rue au logement.

### 3. Mieux accompagner les personnes sans domicile

La feuille de route prévoit également la poursuite du développement de l'AVDL au bénéfice de ses publics cible. De plus, un accompagnement de la montée en charge des SIAO<sup>3</sup> sur l'accès au logement sera mis en place.

### 4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle

L'un de principaux objectifs de cette priorité est de faire de la fluidité hébergement / logement un axe majeur.

### 5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

Enfin, diverses actions sont prévues afin de mobiliser les acteurs à tous les niveaux dans le but de permettre une gouvernance et une mise en œuvre efficaces du projet.

---

1. Prêt locatif aidé d'intégration

2. L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL), financé par l'État, permet de soutenir un ménage rencontrant un problème d'accès ou de maintien dans un logement, en raison de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. Il est mené par les travailleurs sociaux d'associations, les opérateurs AVDL. La durée de cet accompagnement est adaptée aux besoins du ménage.

3. Les services intégrés de l'accueil et de l'orientation ont notamment pour mission d'orienter les ménages dans des structures ou des logements adaptés à leurs besoins.



## Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile

### Axe 1

#### Produire des logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins des personnes sans domicile

- Soutenir le développement du PLAI adapté par :
  - un objectif de 10 % de PLAI adapté dans les objectifs de production de logements sociaux, ce dès 2021 ;
  - l'accès possible dans ce cadre à l'accompagnement dans le logement (ADL) illimité, avec une signature souhaitée au protocole AVDL LDA.
- Soutenir le développement des produits PLAI en général, et répondre aux orientations nationales du fonds national d'aide à la pierre (Fnap).

### Axe 2

#### Mobiliser le parc privé à des fins sociales

- Conforter le recours au parc privé en :
  - poursuivant la montée en charge du dispositif Solibail (dont personnes isolés) et évaluer à quelle hauteur il peut constituer une des réponses pour le public visé ;
  - expérimentant le mandat de gestion sur quelques territoires franciliens volontaires, en intégrant ces publics.

### Axe 3

#### Développer les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques

- Valoriser les résidences sociales comme une des offres adaptées aux enjeux du Logement d'abord (LDA) (en particulier pensions de famille et résidences pour jeunes actifs).
- Valoriser les expérimentations de modes de logement alternatifs.

### Axe 4

#### Faciliter la transformation de centres d'hébergement en logements selon les besoins des territoires

- Réaliser un état des lieux du parc d'hébergement d'urgence afin d'identifier les places susceptibles d'être transformées en places de logement pérennes et accompagner la transformation des places ciblées.





## Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielles des personnes défavorisées

### Axe 5

#### Améliorer la connaissance des publics sans domicile

- Améliorer la connaissance des publics en situation de rue et des expériences d'accès de la rue au logement, notamment par :
  - la poursuite des travaux de l'observatoire francilien des personnes à la rue et hébergées (Ofpruh) et l'ouverture de cet observatoire à de nouveaux partenaires ;
  - la mise à disposition d'une méthodologie pour les collectivités souhaitant mettre en œuvre une démarche de dénombrement ;
  - le soutien au recensement et à la valorisation des expérimentations d'accès au logement réalisées en Île-de-France et la conduite d'une analyse croisée pour capitaliser et diffuser les bonnes pratiques et leviers.

### Axe 6

#### Donner la priorité au logement dans l'orientation des personnes sans domicile

- Évaluer le volume et les raisons des réorientations droit au logement opposable (DALO) vers droit à l'hébergement opposable (DAHO) et les limiter pour les situations qui le nécessitent vraiment.

### Axe 7

#### Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social

- Poursuivre la mobilisation des bailleurs dans le cadre du protocole AVDL LDA pour l'accès au logement des publics les plus éloignés et augmenter le nombre de ménages relogés, en garantissant un accompagnement illimité tant que la situation le nécessite.

### Axe 8

#### Favoriser la mobilité résidentielle et géographique des personnes défavorisées en demande de logement

- Identifier les parcours et les solutions sécurisées à destination des étudiants et jeunes actifs de moins de 30 ans en grande précarité.





## Mieux accompagner les personnes sans domicile

### Axe 9

#### Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées

- Poursuivre le développement de l'AVDL au bénéfice de ces publics cible par :
  - l'utilisation généralisée de la fiche parcours AVDL ;
  - l'évaluation des parcours des publics pris en charge et relogés et des situations d'échec pour ensuite mettre en œuvre les axes d'amélioration repérés.
- Soutenir des approches pluridisciplinaires et notamment les projets d'expérimentation «Logements accompagnés» lancés en 2021, et capitaliser les bonnes pratiques.

### Axe 10

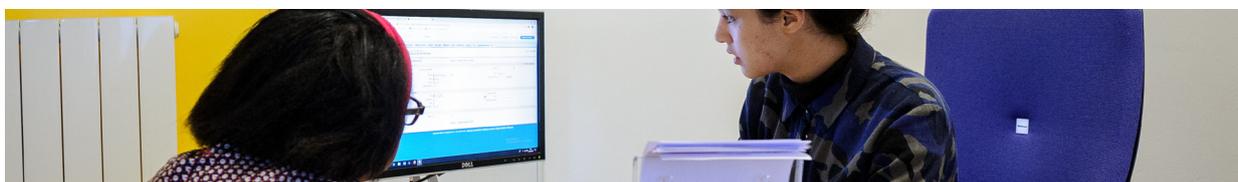
#### Accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs

- Accompagner la montée en charge des SIAO sur l'accès au logement par notamment :
  - la création d'une mission logement au sein de chaque SIAO, leur mise en réseau et le suivi de l'impact notamment dans le renforcement des liens avec les bailleurs ;
  - l'évolution des pratiques pour une approche LDA.
- Renforcer la formation des acteurs pour une meilleure connaissance des dispositifs d'accès au logement.

### Axe 11

#### Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement

- Renforcer les partenariats en soutien de ces accompagnements (droits des femmes et violences conjugales, insertion, santé mentale...).



## Priorité 4



### **Prévenir les ruptures dans le parcours résidentiel et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle**

#### Axe 12

Renforcer la prévention des expulsions locatives de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives

- Mettre en place des équipes mobiles au sein de chaque territoire pour prévenir les expulsions dans le parc privé.
- Définir et mettre en œuvre la stratégie régionale de prévention des expulsions.

#### Axe 13

Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions ou victimes de violence

- Structurer une offre pour les femmes sortant de maternité intégrant une prise en charge médico-sociale si besoin.
- Anticiper l'accueil des publics sortant de justice ou de l'aide sociale à l'enfance et renforcer les partenariats en rapport.

#### Axe 14

Recentrer l'hébergement d'urgence sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse

- Faire de la fluidité hébergement/logement un axe majeur en 2021 et en 2022 pour soutenir l'accès au logement et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses fonctions par :
  - un effort particulier sur le repérage des ménages prioritaires (labelliser et actualiser Syplo - système priorité logement) ;
  - une analyse des besoins pour chaque territoire comme support de dialogue avec les bailleurs et acteurs ;
  - la mise en place d'objectifs départementaux chiffrés suivis mensuellement.





## Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord

### Axe 15

#### Mettre en place une gouvernance efficace à tous les niveaux

- ➔ Mettre en place un « club LDA » réunissant 2 à 3 fois par an les principaux acteurs du LDA pour suivre les avancées, réajuster les actions à conduire, capitaliser et diffuser ensuite les enseignements.
- ➔ Rendre compte à la commission ALHPD du CRHH<sup>1</sup> de l'avancée de la mise en œuvre de la feuille de route.

### Axe 16

#### Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée

- ➔ Soutenir et suivre les projets d'expérimentation « territoires accélérés du LDA » en capitalisant les bonnes pratiques et enseignements et en les diffusant.
- ➔ Finaliser les annexes départementales du protocole AVDL LDA et en évaluer l'efficacité dans l'accès au logement des publics concernés.
- ➔ Définir un socle commun régional de cotation et soutenir sa déclinaison infra territoriale pour faire reconnaître dans l'ensemble des CIA<sup>2</sup> (et PPGDID<sup>3</sup> les publics sans abri et SDF comme un public particulièrement prioritaire dans l'accès au logement.

1. Commission pour l'accès au logement et l'hébergement des personnes défavorisées du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH)

2. Conventions intercommunales d'attribution

3. Plans partenariaux de gestion de la demande et d'information des demandeurs



# Les axes clés pour le Logement d'abord

	5 priorités	16 axes
priorité 1	Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Produire des logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins des personnes sans domicile</li> <li>2 Mobiliser le parc privé à des fins sociales</li> <li>3 Développer les solutions de logement adapté en réponse à des besoins spécifiques</li> <li>4 Faciliter la transformation de centres d'hébergement en logements selon les besoins des territoires</li> </ol>
priorité 2	Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées	<ol style="list-style-type: none"> <li>5 Améliorer la connaissance des publics sans domicile</li> <li>6 Donner la priorité au logement dans l'orientation des personnes sans domicile</li> <li>7 Améliorer l'accès des ménages défavorisés au logement social</li> <li>8 Favoriser la mobilité résidentielle et géographique des personnes défavorisées en demande de logement</li> </ol>
priorité 3	Mieux accompagner les personnes sans domicile	<ol style="list-style-type: none"> <li>9 Renforcer et articuler l'accompagnement social vers et dans le logement et proposer des approches pluridisciplinaires et coordonnées</li> <li>10 Accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles et renforcer la formation des acteurs</li> <li>11 Développer la cohérence entre insertion socio-professionnelle et accès au logement</li> </ol>
priorité 4	Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>12 Renforcer la prévention des expulsions locatives de façon à limiter le recours au jugement d'expulsion et le nombre d'expulsions effectives</li> <li>13 Prévenir les ruptures résidentielles des personnes sortant d'institutions ou victimes de violence</li> <li>14 Recentrer l'hébergement d'urgence sur sa fonction de réponse immédiate et inconditionnelle aux situations de détresse</li> </ol>
priorité 5	Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord	<ol style="list-style-type: none"> <li>15 Mettre en place une gouvernance efficace à tous les niveaux</li> <li>16 Soutenir et s'engager avec des territoires de mise en œuvre accélérée</li> </ol>

# Drihl

Repère, novembre 2021

Directrice de la publication Isabelle Rougier

Conception graphique Mission communication, Drihl